

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*(Modifie la deliberation n° 53/2023, visée en Sous-Prefecture le 24/04/2023, pour cause d'erreur matérielle)*

L'an deux mille vingt-trois le 06 avril 2023, à 14 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

**Etaient présents :** ARRIVE Roland, MAINDRON Bernard, GONZALEZ Maurice, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, DESSAIVRE Jean-Jacques, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean marie, PERRIER Jean-François, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, SAUVEZIE Dominique, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, JOURDAIN Serge, RODE Michel, PLAT Pierre, CHAILLOU Philippe, PICQ Patrick, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, TARDY Isabelle, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, LAVALETTE Christian, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, RAVET Pierre-Jean, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, BOOR Pascal, LANDREAU Bernard, BERGIER Paul, ROUGER Christian, FORTIER Manuella, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, DURET Chantal, ROBERT Mylène, RAYMOND Claude, POUJADE Yves, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, REYNAL Jean, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, MICHEAU Jackie, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, FRADON Jean Marie, BERTHELOT Patrick, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, MOUNIER Pascal, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, LOPEZ Evelyne, HULLIN Christian, BERNARD Didier, MALANGIN Sylvie, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, CHAUSSEREAU Joël, BRUA Christiane, FEUILLET Alain, EDOUARD Loïc, MARCHESIN Dominique, FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, MAILLET Claudine, MARIAU Jean-Pierre, OLIVIER Fabrice, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, BERTRAND Marc, AMAT Pierre, BOURSIER Eric.

**Etaient représentés :** BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, RAYMOND Serge par GILLIBERT André, OLLIVIER Michel par ROZAN Marie-Pierre, BERTRAND Georges par COTARD Gérard, CLEMENCEAU Thierry par MICHONNEAU Michelle, VALLIER Marie-Hélène par REVERIER yves, LHERMITE Karine par BOULIER Ludovic, FREDERIC Daniel par CHARDAVOINE Jean-Paul, LEFEVRE-FARCY Didier par ROTH Pascal, VION Michel par BRUNEAU Delphine, MAZZOCCHI Jean François par GODET Philippe, CONTE Marie-Hélène par GUILLET Gilbert, PAILLE Jean Marc par VIGNEAUD Alain, BONIN Lionel par BIJOU Gérard, GEORGEON Raphaël par GENTIS Christine.

**Procurations :** BADIE Vincent à BLANC Jeanne, BRIÈRE Christel à LACHAMP Barbara, DIEZ Elisabeth à BOULLE Christophe, MAINGOT Maud à MARCEAU Eliane.

**Absents excusés :** POZZOBON Alain, BADIE Vincent, CHATELAIN Patrick, MARRAUD Christine, FAURE Bruno, BRIÈRE Christel, COUÉ Jean-François, SALAH Christian, DEBORDE Bruno, GIRAUDEAU Patrick, DIEZ Elisabeth, BRIAUD Céline, MASERO Michel, BUREAU Marie-Christine, LANGLAIS Jean-Charles, VIAUD Thierry, VELEZ Jean-Michel, GAGNON-BABIN Julie, YOU Agnès, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, MARTIAL Claude, DE OLIVEIRA Katia, DUFOUR Christian, PERUFFO Bernard, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de délégués présents : 130

Nombre de votants : 134

Nombre d'absents excusés : 28

Nombre d'absents ayant donné procuration : 4

Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

**Objet : Création d'un poste d'Assistant/e d'enseignement artistique, spécialité percussion, relevant du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique.**

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la Fonction publique ;

**Conformément** à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Sur la proposition de Monsieur le Président de la Communauté de Communes et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

**DÉCIDE**

- La création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, d'un emploi permanent d'Assistant/e d'enseignement artistique, spécialité percussion, dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps non complet, à raison de 9 heures hebdomadaires, pour exercer les missions suivantes :
  - Enseignement des instruments de percussion ;
  - Organisation, suivi et évaluation des élèves ;
  - Conduite de projets pédagogiques et culturels à dimension collective ;
  - Veille artistique et mise à niveau de sa pratique ;
  - Intervention artistique et pédagogique.
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans au vu de l'application de l'article L332-8 du Code général de la Fonction publique. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois concerné.
- Le Président procédera aux déclarations de vacance de poste et prendra toutes les dispositions relatives au recrutement.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- La suppression de ce même poste initialement créé à temps non complet, à raison de 6 heures hebdomadaires.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le  
Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour copie conforme  
Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex